

"Déchets" : mise en décharge ou valorisation ?

Il n'y a pas de "déchets". Une très grande partie de ce qui est considéré comme jetable est en fait récupérable et recyclable. La mise en décharge de matériaux non pollués est une aberration écologique et économique. Les matériaux non pollués devraient systématiquement être récupérés. La politique cantonale de gestion des "déchets" devrait rapidement être adaptée.

«La Suisse possède environ 170 décharges contrôlées pour matériaux inertes, de plus ou moins grande taille. Environ 45 % des déchets qui y sont stockés sont des matériaux d'excavation non pollués. Or le volume disponible dans les décharges est une ressource limitée. Il ne faudrait donc utiliser les décharges que pour y entreposer des matériaux d'excavation non pollués qu'il n'est pas possible de valoriser.» D'autre part, l'introduction de l'obligation de démonter sélectivement les éléments de construction contenant des déchets spéciaux est prévue (Rapport de l'OFEV sur la gestion des déchets 2008).

Le plan cantonal de gestion des déchets est en cours de révision. L'al. 3 de l'article 16 de l'Ordonnance sur le traitement des déchets OTD précise que le plan de gestion des déchets est établi compte tenu notamment des principes suivants:

a) dans la mesure du possible, les déchets seront valorisés chaque fois que cette opération sera plus respectueuse de l'environnement que ne le seraient leur élimination et la production de biens nouveaux».

Selon la fiche 5.12 du Plan directeur cantonal (PDC, principes d'aménagement, al. 3), «le tri, la valorisation et le traitement des déchets doivent être encouragés.» L'alinéa 8 des mêmes principes d'aménagement exige impérativement le tri des déchets de chantier, afin de favoriser leur valorisation. Il précise que les décharges pour matériaux inertes (DCMI) peuvent, au besoin, concasser et cribler les déchets valorisables au moyen d'installations mobiles.

La vallée de Delémont comporte, selon le Plan sectoriel des décharges, de nombreuses décharges pour matériaux inertes. Deux nouvelles décharges sont prévues, la Rintsche/Tivila à Courtételle (matériaux d'excavation) et la Grosse Fin Ouest à Soyhières (DCMI). D'autre part, la capacité de la décharge bioactive de Boécourt devrait être prochainement augmentée de 300'000 m³.

Nous chargeons le gouvernement de mettre sur pied une politique de gestion des "déchets" non pollués exigeant en premier lieu leur valorisation et leur recyclage et évitant dans la mesure du possible leur mise en décharge définitive.

En particulier, il s'agit d'envisager l'évolution de la décharge bioactive de Boécourt vers un concept global, bioactif/inerte, sur le modèle de ce qui se fait à CELTOR dans le Jura bernois.

Delémont, le 23 mai 2012

Pour le groupe CS-POP et Verts

Emmanuel Martinoli